

Arrêté du 10 octobre 2013 fixant les mesures techniques et administratives relatives à la prophylaxie collective et à la police sanitaire de la brucellose ovine et caprine —

Chapitre V : Police sanitaire

Séquestration et privation de liberté en contexte sectaire

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	24/10/2013
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	AGRG1324433A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028106930

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] prescrit les mesures suivantes : 1° Visite, recensement et contrôle de l'identification des ovins ou des caprins et des animaux d'autres espèces sensibles présents dans l'exploitation ; 2° Isolement et séquestration [...] partie des animaux d'autres espèces sensibles à la brucellose détenus dans l'exploitation et contrôle des pratiques d'élevage utiles à la détermination de leur statut sanitaire ; 6° Isolement et séquestration [...]

[...] prescrit les mesures suivantes : 1° Visite, recensement et contrôle de l'identification des ovins, caprins et des animaux d'autres espèces sensibles présents dans l'exploitation ; 2° Isolement et séquestration [...]

TEXTES VISÉS

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Vu le règlement (CE) n° 853/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant les règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale ; Vu le règlement (CE) n° 854/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant les règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine ; Vu la directive 91/68/CEE du Conseil du 29 janvier 1991 relative aux conditions de police sanitaire régissant les échanges intracommunautaires d'ovins et de caprins ; Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article L. 221-1 ; Vu l'arrêté du 5 juin 2000 relatif au registre d'élevage ; Vu l'arrêté du 9 novembre 2004 relatif aux conditions de police sanitaire régissant les échanges intracommunautaires d'ovins et de caprins ; Vu l'arrêté du 19 décembre 2005 relatif à l'identification des animaux des espèces ovine et caprine ; Vu l'avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail en date du 11 octobre 2011 ; Vu l'avis du comité consultatif de la santé et la protection des animaux en date 22 mars 2012, Arrête :

RÉFÉRENCE

ARRETE AGRG1324433A du 24 octobre 2013, « Arrêté du 10 octobre 2013 fixant les mesures techniques et administratives relatives à la prophylaxie collective et à la police sanitaire de la brucellose ovine et caprine – Chapitre V : Police sanitaire ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028106930> (consulté le 27 juin 2026).